ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
---

(19)

المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية و التجارية
---

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :
MA 39812 B1

(51) Cl. internationale :
A61H 7/00; A61H 15/00

(43) Date de publication :
31.01.2018

---

(21) N° Dépôt :
39812

(22) Date de Dépôt :
16.04.2015

(30) Données de Priorité :
05.06.2014 FR 1455162

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:
PCT/FR2015/051042 16.04.2015

(86) N° de dépot auprès de l'organisme de validation:EP15724337.9

(71) Demandeur(s) :
LPG SYSTEMS, 30 Rue Docteur Henri Abel 26000 Valence (FR)

(72) Inventeur(s) :
FUSTER, Arnaud

---

(54) Titre : **TETE DE MASSAGE ET APPAREIL DE MASSAGE METTANT EN OEUVRE UNE TELLE TETE**

(57) Abrégé : Cette tête de massage comprend un boitier formant une chambre interne définie par un fond, deux parois latérales et deux parois transversales, et ouverte sur sa face opposée au fond, et au sein de laquelle est formé un pli cutané lorsque la tête est appliquée sur le peau d'un patient. La tête est constituée de deux modules (50, 51) munis de moyens aptes à permettre leur solidarisation réversible l'un à l'autre. Chacun des modules (50, 51) intègre un élément fonctionnel (10) définissant l'une des parois transversales de la chambre interne.

Revendications

1. Tête de massage comprenant un boitier formant une chambre interne définie par un fond, deux parois latérales et deux parois transversales, et ouverte sur sa face opposée au fond, et au sein de laquelle est formé un pli cutané lorsque la tête est appliquée sur le peau d'un patient, caractérisée :

   • en ce qu'elle est constituée de deux modules (50, 51) munis de moyens aptes à permettre leur solidarisation réversible l'un à l'autre,

   • et en ce que chacun desdits modules (50, 51) intègre un élément fonctionnel (10, 53, 54, 55, 100), définissant l'une des parois transversales de la chambre interne.

2. Tête de massage selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'un au moins des éléments fonctionnels, dont est muni chacun des modules, est actif.

3. Tête de massage selon la revendication 2, caractérisée en ce que l'élément fonctionnel est un clapet (10), ledit clapet étant articulé au voisinage de son extrémité supérieure sur les parois latérales dont est muni le module, et son pivotement étant obtenu au moyen d'un motoréducteur (20, 21) monté fixe à l'intérieur dudit clapet, et dont l'arbre de sortie (22) entraine une came (32) en rotation, reçue dans un chemin de came (31) solidaire de l'une desdites parois latérales du module.

4. Tête de massage selon la revendication 2, caractérisée en ce que l'élément fonctionnel est un rouleau motorisé (100), entrainé positivement en rotation, cet entrainement en rotation étant obtenu au moyen d'un motoréducteur (103, 104) monté fixe à l'intérieur du rouleau, et dont l'arbre de sortie (105) du réducteur comporte des moyens de couplage audit rouleau.

5. Tête de massage selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que l'un des éléments fonctionnels est un clapet ou une paroi fixe (53).

6. Tête de massage selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que l'un des éléments fonctionnels est constitué d'un rouleau simplement monté libre en rotation, et à entraxe fixe.

7. Tête de massage selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que lesdits modules définissent, lorsqu'ils sont solidarisés réversiblement l'un à l'autre, la paroi de fond de la chambre interne et ménagent un orifice (52) au niveau duquel débouche un circuit d'aspiration relié au dispositif de massage sur lequel est montée la tête de massage.

8. Dispositif de massage mettant en oeuvre une tête de massage selon l'une des revendications 2 à 7, et comportant une source d'énergie électrique propre à actionner un motoréducteur d'au moins l'un des éléments fonctionnels.

9. Dispositif de massage selon la revendication 8, caractérisé en ce qu'il comporte une source de vide ou de dépression associé à la tête de massage, et débouchant en son sein.